

Que peut-on faire ?

- ▶ ne pas les acheter
- ▶ ne pas les planter : préférer les plantes locales
- ▶ les arracher
- ▶ les couper régulièrement à la base
- ▶ les tailler avant floraison
- ▶ faire sécher les résidus avant de les incinérer
- ▶ ne pas jeter le contenu des aquariums et les déchets verts dans les milieux naturels pour ne pas les propager. Les déposer en déchèterie.
- ▶ informer votre entourage des risques liés aux plantes invasives

En savoir plus

Des experts près de chez vous :

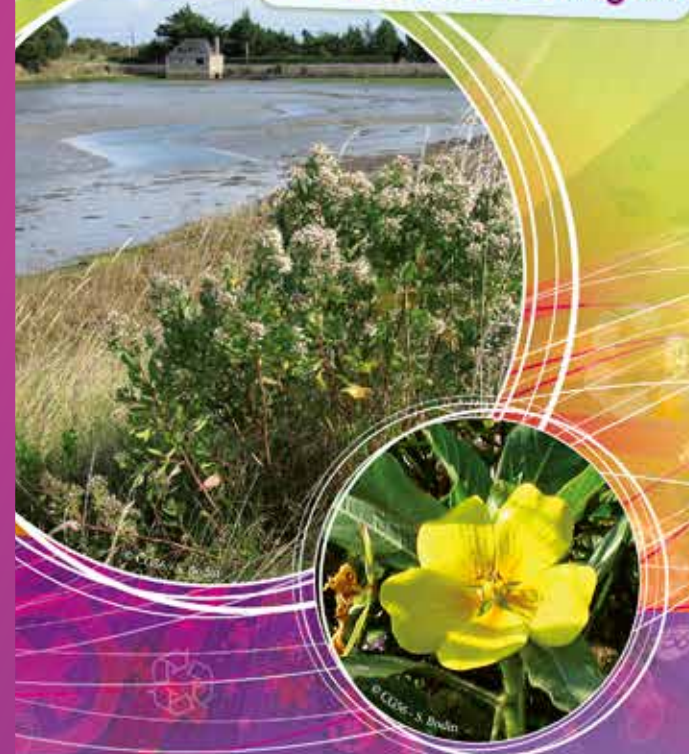
- **Institution d'Aménagement de la Vilaine - Redon**
Tél. 02 99 90 88 44 / courriel : lav@lavilaine.com
www.eptb-vilaine.fr
- **Cap l'Orient - Lorient**
Tél. 02 97 02 29 00 / courriel : capl@agglo-orient.fr
www.caporient.com
- **Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer - Le Palais**
Tél. 02 97 31 83 04 / courriel : julien.froger@ccbi.fr
www.ccbi.fr
- **Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan - Vannes**
Tél. 02 97 62 03 03 / courriel : david.jedan@golfe-morbihan.fr
www.golfe-morbihan.fr
- **Syndicat mixte de la Ria d'Étel - Belz**
Tél. 02 97 55 24 48 / courriel : natura2000@ria-etel.com
www.ria-etel.com
- **Syndicat mixte Grand Site dunaire Gâvres / Quiberon - Erdeven**
Tél. 02 97 55 50 89 / courriel : lifegavresquiberon.coordinatrice@wanadoo.fr
www.site-gavres-quiberon.fr
- **Cap Atlantique - La Baule**
Tél. 02 28 54 13 10 / courriel : philippe.dellavalle@cap-atlantique.fr
www.cap-atlantique.fr

Informations générales :

- **Conseil général du Morbihan - Service Espaces Naturels Sensibles - Vannes**
Tél. 02 97 54 80 00 / courriel : environnement@cg56.fr
www.morbihan.fr
- **Conservatoire Botanique National de Brest**
Tél. 02 98 41 88 95 / courriel : cbn.brest@cbnbrest.com
www.cbnbrest.fr
- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bretagne - Rennes (DREAL)**
Tél. 02 99 33 45 55
www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr
- **Bretagne Environnement**
www.bretagne-environnement.org
rubrique espèces-invasives
- **Forum des marais atlantiques**
www.forum-marais-atl.com
- **FRAPNA**
<http://ressources.renouees.free.fr>

Je lutte contre les plantes invasives !

Un geste éco-citoyen



Les plantes invasives sont des végétaux envahissants, dont la prolifération entraîne des dysfonctionnements et des dommages sur l'environnement, et fait aujourd'hui une des premières causes mondiales de perte de biodiversité.

Prolifération des plantes invasives : problèmes et risques

• Disparition des plantes locales

Les plantes invasives s'installent de manière agressive, massive et définitive, supplantant les plantes indigènes.

• Diminution de la biodiversité

À l'échelle mondiale, les plantes invasives rendent les milieux naturels inhospitaliers pour les autres espèces. La modification ou la fermeture des milieux par les plantes invasives entraîne une perte de la richesse en espèces des écosystèmes.

• Perturbation des activités humaines : pêche, chasse, navigation...

Les plantes invasives forment des zones impénétrables limitant l'accès au site, l'écoulement des eaux, les activités de pêche, de navigation et les loisirs nautiques.

• Problèmes d'allergie, brûlures et coupures

Les pollens de certaines plantes invasives peuvent provoquer des allergies. Le contact cutané avec d'autres espèces peut provoquer des brûlures ou des blessures avec leurs feuilles à bords coupants.

Plus d'informations sur les espèces invasives
présenter dans le Morbihan
www.bretagne-environnement.org
rubrique espèces invasives

Identification de quelques plantes invasives



Renouée

- floraison en août ;
- se retrouve dans les jardins, au bord de cours d'eau et de routes, dans les milieux réaménagés (friches, remblais...).



Baccharis ou Sénecion en arbre

- floraison d'août à octobre ;
- se retrouve dans les haies séparatives de jardin, les campings et espaces verts, dans les marais, les landes et sur les dunes.

Herbe de la Pampa

- floraison à la fin de l'été et peut perdurer tout l'hiver ;
- nombreuses graines pouvant se propager dans un rayon de 25 km ;
- se retrouve le long des axes routiers, dans les milieux réaménagés, les prairies et les jardins.



Jussie

- floraison de juin à septembre ;
- tapisse uniformément les plans d'eau ;
- se retrouve sur les eaux stagnantes ou à faible courant, sur les berges de rivière, dans les canaux, les fossés, les prairies humides, les étangs et bassins d'ornement.

Depuis le 2 mai 2007, la commercialisation, l'utilisation et l'introduction en milieu naturel des Jussies sont interdites.



Griffes de sorcière

- floraison d'avril à mai ;
- fleurs roses ou jaunes, feuilles charnues à trois angles en forme de griffe ;
- forme de grands tapis ;
- se retrouve dans les jardins en couvre-sol, sur les falaises, les dunes, les murets et rocailles.



Myriophylle du Brésil

- floraison de juin à septembre ;
- plante amphibie ;
- tige se dressant au-dessus de l'eau, feuilles vert clair en lanières fines ;
- se retrouve dans les milieux humides, les eaux stagnantes ou à faible courant, dans les bassins d'ornement, les étangs et les aquariums.

